

## Les avantages liés au contrat de travail :

**Pour le personnel de catégorie 1** (Directeur Administratif et Financier, comptable, GRH, responsable des systèmes d'information, responsable maintenance, professeur du premier degré, professeur du second degré, CPE, professeur documentaliste, infirmier EN, Psy EN.)

- ✓ CFE maladie 100 % ou sur base CFE pour équivalent
- ✓ CFE vieillesse 50 % ou sur base CFE 50 % pour équivalent
- ✓ Assurance professionnelle – accident du travail
- ✓ Frais de visa et de permis de travail pour l'employé, son conjoint et ses enfants
- ✓ Assurance rapatriement sur demande en début d'année scolaire
- ✓ Exonération des frais de scolarité pour un enfant dès la prise de poste puis pour tous au bout de 3 ans de contrat
- ✓ Prime de départ après deux ans de contrat
- ✓ Prime vacances (1500 USD par an si reconduction du contrat l'année suivante)
- ✓ Prime d'installation de 500 USD (1)
- ✓ Billet d'avion début de mission (1) (800 USD)
- ✓ Billet d'avion fin de mission (1) (800 USD)

(1) Valable uniquement pour les personnels recrutés hors du Laos

**Pour le personnel de catégorie 2** (secrétaire, ASEM, AED, aide-comptable)

- ✓ Frais de visa et de permis de travail pour l'employé, son conjoint et ses enfants
- ✓ Assurance rapatriement
- ✓ Exonération des frais de scolarité pour un enfant dès la prise de poste puis pour tous au bout de 3 ans de contrat
- ✓ Assurance professionnelle – accident du travail
- ✓ CFE maladie 100 % ou sur base CFE équivalente (obligation de prendre une assurance locale)
- ✓ CFE vieillesse 50 % ou sur base CFE 50 % ou équivalent salaire bloqué sur compte rémunéré
- ✓ Prime vacances (600 USD par an si reconduction du contrat l'année suivante)